



ILMA

www.coe.int/lang-migrants/fr

SYMPOSIUM

organisé par le Conseil de l'Europe

Strasbourg, 30 mars – 1^{er} avril 2016

www.coe.int/lang-migrants/fr

Site du Symposium : <https://www.conference-service.com/migrants16/welcome.cgi>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Language Policy
Politiques linguistiques

L'intégration linguistique des migrants adultes : les enseignements de la recherche

APPEL A COMMUNICATIONS

Ce symposium explorera dans quelle mesure et comment les politiques destinées à favoriser l'intégration linguistique des migrants adultes peuvent tirer profit de la recherche scientifique. Il rassemblera des chercheurs de diverses disciplines – éducation, didactique, psychologie, linguistique appliquée, sociolinguistique etc. – et constituera une première étape vers un inventaire interdisciplinaire des résultats de la recherche permettant d'éclairer, le cas échéant, les décisions des ministères concernés dans les Etats membres du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'intégration linguistique des migrants adultes.

Le Symposium sera organisé par l'Unité des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe. La participation ne requiert pas de frais d'inscription.

Contexte

Le Conseil de l'Europe a pour vocation première de créer un espace démocratique et juridique commun sur tout le continent, assurant le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit. L'ensemble des actions du Conseil de l'Europe est façonné par ces valeurs et par la préoccupation constante d'assurer la participation sociale, la cohésion sociale et le respect de la diversité, d'où son intérêt pour l'intégration linguistique des migrants adultes.

Ces cinquante dernières années, l'Unité des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe a accompli un travail de pionnier dans le domaine de l'éducation aux langues. Dans le cadre de ses activités permanentes, l'Unité mène un projet axé sur l'intégration linguistique des migrants adultes. Ce projet vise à aider les Etats membres à élaborer des mesures cohérentes et efficaces et à les encourager à examiner les politiques existantes dans l'optique des valeurs et principes communs du Conseil de l'Europe. Il cherche aussi à identifier et à échanger des bonnes pratiques et, lorsque les tests de langues sont obligatoires, à promouvoir la transparence et l'équité selon les codes de pratique reconnus au niveau international. Le site internet du projet (www.coe.int/lang-migrants/fr) contient une bibliothèque de documents et de matériels conçus pour soutenir les Etats membres dans l'élaboration / développement des politiques et des pratiques.

En janvier 2014, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une [recommandation](#) au Comité des Ministres intitulée : « Les tests d'intégration : aide ou entrave à l'intégration ? ». Le [rapport](#) qui accompagnait la recommandation soulevait un certain nombre de questions sur les tests de langue et de connaissance de la société, dont certaines ne sauraient trouver une réponse qu'à la lumière des recherches concernant non seulement les tests, mais aussi l'ensemble des questions liées à l'intégration linguistique des migrants adultes.

Résumés

Les chercheurs qui souhaitent contribuer au symposium sont invités à soumettre un résumé de 150 à 250 mots, en français ou en anglais,

- présentant brièvement la perspective, la portée et les résultats des recherches à présenter ainsi que la méthodologie utilisée;
- expliquant la pertinence des recherches par rapport aux valeurs clés du Conseil de l'Europe, en particulier, les droits de l'homme, la participation sociale et la cohésion sociale ;
- citant au maximum cinq références, destinées à rattacher les recherches à d'autres travaux dans ce domaine.

Veillez utiliser le [site internet](#) du Symposium (en français et en anglais) pour vous enregistrer pour le Symposium, soumettre un résumé ou indiquer votre intention de soumettre un résumé ultérieurement. La date limite de soumission des résumés est fixée au **15 septembre 2015**.

Le Comité scientifique examinera tous les résumés et les auteurs seront informés du résultat de cette analyse au plus tard le 30 octobre 2015.

Langues de travail

Les résumés devront être soumis en français ou en anglais. Toutefois les communications pourront être faites en français, en anglais ou en allemand. La langue choisie devra être indiquée lors de l'enregistrement.

Organisateur du symposium

Conseil de l'Europe : Unité des Politiques linguistiques, Division des politiques éducatives, Service de l'éducation, Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, DGII (Philia Thalgott, Chef de section).

Courriel : symposium2016@coe.int. Site du projet ILMA : www.coe.int/lang-migrants/fr

Comité de coordination

Jean-Claude Beacco, Hans-Jürgen Krumm, David Little (membres du [Groupe de coordination](#) du projet ILMA), Philia Thalgott.

Comité scientifique

Hervé Adami, Université de Lorraine, France

Jitka Cvejnová, Institut national de l'éducation, République tchèque

Rita Franceschini, Université libre de Bozen-Bolzano, Italie

Thomas Huddleston, Groupe sur les politiques de migration (MPG), Belgique

Ingrid Gogolin, Université de Hambourg, Allemagne

Lorenzo Rocca, Università per Stranieri di Perugia, Italie

Nick Saville, Cambridge English, Royaume-Uni

Max Spotti, Université de Tilburg, Pays-Bas

Thomas Studer, Université de Fribourg, Suisse

Piet Van Avermaet, Université de Gand, Belgique

Intervenants invités

Ofelia García, The Graduate Center, City University of New York, Etats-Unis

Claude Springer, Laboratoire Parole et Langage, Université Aix-Marseille, France

Rosemarie Tracy, Université de Mannheim, Allemagne.

Note sur les thèmes envisageables

L'éventail de sujets envisageables est large. Il comprend les thèmes suivants (*liste non exhaustive*) :

a) L'apprentissage des langues par les migrants adultes

- Comment analyser les besoins des divers groupes d'apprenants ?
- Quel est le rapport entre le type et l'importance de l'enseignement des langues nécessaire pour atteindre des objectifs spécifiques et la situation sociale des migrants adultes, leur expérience d'apprentissage antérieure, leur âge etc.
- A quelle étape du processus d'accueil / d'intégration (de l'arrivée jusqu'à la citoyenneté) l'enseignement de la langue est-il le plus efficace ?
- Quelles sont les motivations des migrants à apprendre ? Y a-t-il un rapport entre les types de motivation et l'origine des apprenants (sociale, éducative etc.) ?
- Comment encourager la fréquentation régulière des cours de langue et éviter les abandons massifs ?
- Quelles mesures peuvent être prises pour renforcer la motivation des migrants adultes à apprendre la langue de leur pays d'accueil ?
- Comment définir de façon réaliste les niveaux de compétence que peuvent atteindre i) les migrants adultes en général et ii) les migrants adultes ayant un niveau d'alphabétisation inexistant ou limité dans leur langue maternelle ?
- Est-il possible de préciser les connaissances culturelles dont les migrants adultes ont besoin pour bien s'intégrer ?
- Quel est le rôle de l'apprentissage informel par opposition à l'apprentissage formel ? Est-il possible d'élaborer des programmes de langue qui combinent avec succès ces deux types d'apprentissage ?
- Que peut nous enseigner la recherche sur le rôle de la médiation linguistique pour aider les migrants adultes à accéder aux services essentiels (santé, garde des enfants, éducation, logement, emploi, finances, services publics, culture, etc.) ?
- Comment encourager au mieux l'apprentissage interculturel, qui constitue une partie essentielle de l'intégration des migrants à la société d'accueil ?
- Comment encourager au mieux l'apprentissage interculturel qui constitue une partie essentielle de l'intégration des migrants à la société d'accueil ?
- Est-il possible de constituer des réseaux sociaux qui favorisent l'apprentissage de la langue et des connaissances interculturelles par les migrants adultes et ainsi leur intégration ?
- Comment aider au mieux les migrants adultes à acquérir la langue dont ils ont besoin pour être efficaces sur leur lieu de travail ?
- ...

b) Importance de la langue L1 des migrants adultes et de leur répertoire multilingue

- Quelle est l'importance du maintien de la langue L1 pour les migrants adultes (personnalité, famille, identité, motivation d'apprendre la L2 etc.) ?
- Que sait-on de la L1 en tant que facteur favorisant ou entravant l'acquisition de la L2 ?
- Que sait-on des cours bilingues / multilingues pour adultes ?
- Dans quelle mesure les migrants emploient-ils leur répertoire plurilingue et en quoi cela favorise-t-il l'intégration ?

- Que sait-on de l'effet de l'apprentissage de la langue de la société d'accueil sur le sens de l'identité des migrants adultes ?
- ...

c) Exigences liées à la langue et à la connaissance de la société

- Quels sont les effets, sur les résultats de l'apprentissage, des exigences relatives à la langue et à la connaissance de la société, des mesures d'intégration et (le cas échéant) des incitations et des sanctions ?
- Quel sont les effets des mesures et des exigences sur la personnalité et la vie familiale ?
- Existe-t-il des preuves démontrant que ces exigences (langue et connaissance de la société) ont un effet, positif ou négatif, sur l'intégration des migrants adultes ?
- ...

d) Approches et méthodes d'enseignement

- Des études permettent-elles de repérer les méthodes et matériels efficaces pour former les migrants adultes à la langue de leur société d'accueil ?
- Dans quelle mesure la L1 peut-elle servir pour favoriser l'apprentissage de la L2 dans des classes multilingues ?
- Que sait-on du temps nécessaire pour apprendre une langue, en fonction de l'âge de l'apprenant, de son expérience d'étude préalable, de son niveau d'alphabétisation etc. ?
- Que sait-on des méthodes et du temps d'apprentissage en fonction du développement de capacités et de compétences particulières ?
- Que sait-on de l'utilisation de plateformes d'enseignement électronique pour soutenir l'apprentissage des migrants adultes ?
- Que sait-on des dispositions concluantes favorisant l'apprentissage de la langue sur le lieu de travail ?
- Dans quelle mesure l'écrit rend-il l'apprentissage de la L2 plus difficile pour certains groupes d'apprenants (par exemple ceux qui n'ont guère d'expérience d'apprentissage d'une langue ou d'une éducation scolaire) ?
- Dans quelle mesure peut-on prendre appui sur des recherches pertinentes pour la formation des enseignants des migrants adultes ?
- Quelle contribution la recherche peuvent-elles apporter pour la formation de médiateurs linguistiques qui aident les migrants adultes à accéder aux services essentiels (santé, garde des enfants, éducation, logement, emploi, finances, services publics, culture, etc.) ?
- ...

e) Evaluation

- Y a-t-il des données fiables sur l'effet des tests obligatoires de langue / de connaissance de la société sur le taux d'abandon des cours de langue ?
- Que sait-on de l'effet des tests sur certains groupes d'apprenants (par exemple ceux qui n'ont guère d'expérience préalable en matière d'apprentissage d'une langue) ?
- Que sait-on des effets secondaires involontaires des tests ?
- Que sait-on de l'efficacité des tests informels et de formes d'évaluation alternatives ?

- Dans quelle mesure la motivation de migrer (travail, regroupement familial, ou comme réfugié) conditionne-t-elle la réussite ou l'échec de l'apprentissage de la langue de la société d'accueil ?
- Comment est-il possible de détecter un problème d'analphabétisme/d'illettrisme parmi les migrants adultes ?
- Comment peut-on évaluer le niveau d'alphabétisation/d'illettrisme ?
- Dans quelle mesure les politiques d'intégration qui ne comprennent pas de tests peuvent être comparées à celles qui le font pour ce qui est de l'efficacité / équité ?
- Quels indicateurs de l'intégration autres que les tests de langue pourrait-on utiliser ?
- Existe-t-il des études en matière d'évaluation destinés à caractériser l'intégration autrement qu'en termes de compétences en langue ?
- Les tests formels servent-ils à autre chose qu'à limiter ou à retarder le regroupement familial, l'octroi de permis de séjour ou l'accès à la nationalité ?
- Des études se sont-elles intéressées à l'impartialité des tests standardisés proposés aux migrants ?
- Quelles catégories de migrants trouvent impossible de réussir des tests de langue / de connaissance de la société, et sont de fait exclus du droit de séjour ou de l'accès à la nationalité ?
- Des travaux de recherche permettent-ils de souligner les rapports entre apprentissage et évaluation, et la cohérence entre cours et tests ?